



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9028<sup>e</sup>** séance

Vendredi 6 mai 2022, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Mills ..... (États-Unis d'Amérique)

*Membres :*

Albanie .....	M. Spasse
Brésil .....	M. de Almeida Filho
Chine .....	M. Sun Zhiqiang
Émirats arabes unis .....	M <sup>me</sup> Nusseibeh
Fédération de Russie .....	M. Kirpichenko
France .....	M. de Rivière
Gabon .....	M <sup>me</sup> Ngyema Ndong
Ghana .....	M <sup>me</sup> Hackman
Inde .....	M. Mathur
Irlande .....	M. Gallagher
Kenya .....	M <sup>me</sup> Toroitich
Mexique .....	M. de la Fuente Ramírez
Norvège .....	M <sup>me</sup> Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Eckersley

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par la présidence du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour leurs précieuses contributions à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2022/3.

*La séance est levée à 15 h 5.*